

COMMUNIQUÉ – POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook entre en vigueur en vertu de la loi

Coaticook, le 2 mai 2018 – Le 12 février dernier, le conseil de la MRC de Coaticook a adopté le règlement numéro 6-25 édictant le premier remplacement du schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) révisé pour le territoire de la MRC de Coaticook. Afin qu'il entre officiellement en vigueur en vertu de la loi, la MRC attendait un avis de conformité de la part du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Le SADD a pour fonction de planifier l'aménagement du territoire de la MRC de manière à favoriser une démarche globale, cohérente et intégrée du développement du territoire. Il édictera les orientations d'aménagement et de développement du territoire pour les 15 prochaines années (2016-2031).

Ce travail de longue haleine, débuté de manière plus officielle en 2013, est appuyé sur la participation, la consultation et la concertation de plusieurs intervenants du milieu, tous impliqués dans le développement du territoire de la MRC.

Le 1er mai 2018, le MAMOT confirme que le SADD de troisième génération de la MRC de Coaticook est dorénavant conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et qu'en conséquence, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il entre en vigueur.

Le préfet de la MRC de Coaticook, monsieur Jacques Madore se réjouit de cette nouvelle. « Après plus de 30 ans d'aménagement dans la MRC de Coaticook, la démonstration n'est plus à faire : les outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme sont primordiaux pour assurer un développement harmonieux et durable. C'est avec fierté que la MRC s'est dotée d'une nouvelle vision d'aménagement pour les 15 prochaines années avec ce schéma d'aménagement et de développement durable, qui intègre de nouveaux enjeux tels que l'attraction du territoire, la mobilité durable et l'adaptation aux changements climatiques. »

La MRC de Coaticook se réjouit de cette annonce et utilisera dorénavant cet outil pour assurer une gestion harmonieuse des orientations d'aménagement et de développement sur le territoire de sa communauté. Le document est disponible en ligne sur le [site Internet de la MRC de Coaticook](#).

-30-

Sources

Amélia Carr, agente de communication marketing à la MRC de Coaticook
819-849-7083, poste 249, communication@mrcdecoaticook.qc.ca

Informations

Philippe Brault, aménagiste à la MRC de Coaticook

Entrevues

Jacques Madore, préfet de la MRC de Coaticook et maire de la municipalité de Saint-Malo